

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                              |                             |                                           |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Nos Petits Camarades (1991) LTÉE                      | Numéro de permis<br>2015202 | Date d'inspection<br>Le 25 septembre 2025 |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Nos Petits Camarades                               |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 854-7412     |                                     |
| Adresse<br>386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3                                |                             |                                           |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Stephanie Leger |                             | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice  |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                         | Règlement                   | Date limite pour être conforme            | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de renouvellement. L'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'intérieur : un groupe est accompagné d'une éducatrice qui joue de la guitare, tandis que l'autre groupe participe à des jeux libres.

En avant-midi, les deux groupes sont également sortis pour une marche au parc. Une personne éducatrice explique que les activités pour les prochaines semaines à venir est le changement des saisons et l'automne.

L'inspectrice observe aussi le déroulement du dîner, suivi d'un moment de détente devant une émission à la télévision, avant la période de sieste.

Une discussion a également eu lieu avec l'administrateur concernant les heures de perfectionnement, qui doivent être complétées d'ici le 31 octobre par les éducatrices éligibles.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par  
Stephanie Leger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2025

Date

original signé par  
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2025

Date